

MINISTERE DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ETAT



Rapport d'Activités Année 2021

**DIRECTION DU PATRIMOINE DE
L'ETAT**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I-OBJECTIFS GLOBAUX

II- RESULTATS OBTENUS

III. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES

CONCLUSION

INTRODUCTION

Au nombre des structures de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) chargées de la fonction suivi de l'exécution du budget de l'Etat se trouve la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE).

La DPE a pour principale mission d'assurer le suivi de l'acquisition et le contrôle du patrimoine mobilier (meubles, matériel roulant et technique, etc.) et la gestion des abonnements en eau, électricité et téléphone des services de l'Etat.

Pour une gestion efficace des matières susmentionnées, il apparaît indispensable de faire, à des intervalles réguliers, des bilans mettant en exergue le travail accompli et permettant d'élaborer des perspectives pour la suite de la mission.

Le présent rapport fait la situation des activités menées par la DPE au cours de la gestion budgétaire 2021 dans le cadre de l'accomplissement des missions à lui assignées.

Il s'articule autour de trois chapitres : objectifs globaux (I), résultats obtenus (II) et difficultés rencontrées et solutions proposées (III).

I- OBJECTIFS GLOBAUX DEFINIS POUR L'ANNEE 2021

- Recenser et faire le suivi du patrimoine mobilier de l'Etat ;
- Faire le suivi de l'acquisition et assurer la gestion des véhicules administratifs ;
- Faire le suivi des abonnements et des consommations de l'Etat en eau, électricité et téléphone ;
- Lutter contre la fraude et le gaspillage d'eau, d'électricité et de téléphone dans les services de l'Etat ainsi que les abus dans l'utilisation des véhicules administratifs ;
- Assurer la mise en œuvre de la comptabilité des matières.

II- RESULTATS OBTENUS

Au titre du recensement et du suivi du patrimoine mobilier de l'Etat :

- **Mise en œuvre de l'instruction N°001 du 1^{er} avril 2014** relative au recensement des nouvelles acquisitions de biens d'équipement se fait à deux (02) niveaux : le recensement et le marquage des biens acquis en année n-1 et l'enregistrement dans la base de données, des biens acquis en année n :

- ❖ **Enregistrement des biens acquis en 2021 dans la base de données :** Au 31 décembre 2021, la DPE a reçu et traité **211** dossiers d'acquisition de biens d'équipement.

Le traitement de ces dossiers fait apparaître **2 247** biens enregistrés dans la base de données. Ils se répartissent comme suit :

- Mobiliers et matériels de bureau : 1 356
- Matériels informatiques : 507
- Matériels biomédicaux : 17
- Matériels et outillages techniques : 23
- Mobiliers et matériels scolaires : 322
- Mobiliers et matériels de logement: 22

Cependant, il convient de préciser que la DPE continue à ce jour, de recevoir les pièces justificatives d'acquisition des biens acquis en 2021. De ce fait, les données sur les biens acquis en 2021 ne pourront être consolidées qu'à l'issue du premier trimestre 2022. Quant à l'opération de recensement et de marquage de ces biens, elle s'effectuera tout au long de l'année 2022.

- ❖ **Recensement des biens acquis en 2019 et 2020 :**

- Sur un total de **10 293** biens enregistrés en 2019, les équipes ont procédé au recensement d'environ **3 000** biens.
- Sur un total de **2 050** biens enregistrés en 2020, **1 000** biens ont été recensés.

NB : Le faible taux de recensement des biens enregistrés en 2019 et 2020 s'explique par le fait que les équipes d'agents recenseurs n'ont pu se déployer

sur le terrain qu'à partir du quatrième trimestre 2021, du fait des mesures barrières imposées par la crise sanitaire de la COVID-19.

- **Recensement ciblé** : Le recensement ciblé concerne les structures de l'Etat qui sollicitent directement la DPE dans le but de faire recenser et marquer leurs nouvelles acquisitions.

Au titre de l'année 2021, **4** structures de l'Etat ont fait l'objet d'un recensement ciblé ayant permis de marquer **3 708** biens.

Il s'agit de :

- Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) : **85** biens ;
- Centre National d'Oncologie Médicale et de Radiothérapie Alassane Ouattara (CNRAO) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique : **89** biens ;
- Agence Ivoirienne de Presse (AIP) : **158** biens ;
- Ministère du Commerce et de l'Industrie : **3 376** biens.

- **Missions de recensement à l'intérieur du pays** : L'opération de recensement à l'intérieur du pays prend en compte les biens mobiliers enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction N° 001 du 1^{er} avril 2014 et ceux acquis antérieurement à cette date. Ainsi, quatre (04) régions ont été couvertes en 2021 par les missions qui ont permis de recenser et de marquer **42 247** biens répartis comme suit :

- San-Pédro : **12 842**
- Gbôklé : **4 706**
- Nawa : **9 170**
- Gôh : **15 529**

- **Déclassement et enlèvement de biens hors d'usage dans les services à leur demande** : portant sur **13** attestations de déclassements concernant **202** biens hors d'usage dont **182** mobiliers et matériels de bureau et **20** matériels informatiques.

- **Elaboration d'un projet d'instruction relative au circuit de prise en compte des nouvelles acquisitions de biens dans le patrimoine de l'Etat** : Cette instruction qui révisé et actualise l'instruction N°001 du 1^{er} avril 2014 relative au recensement des nouvelles acquisitions de biens d'équipement introduit le traitement informatique intégré des données, précise l'étape de leur prise en compte électronique à travers le nouvel applicatif dénommé Système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières (SIGESCOM) et indique les acteurs qui interviennent dorénavant dans le système par des échanges d'informations.

Au titre du suivi de l'acquisition et de la gestion des véhicules administratifs :

- **Délivrance de 3 811 vignettes administratives en 2021** ; portant à **15 524** le nombre de vignettes délivrées en 2019, 2020 et 2021 pour un parc automobile de l'Etat estimé à **25 612** véhicules, soit un taux de délivrance de **60%**.
- **Pour accroître leur sécurisation, suivi de la traçabilité de 500 véhicules administratifs à l'aide du GPS.**
- **Pour l'exécution des crédits 2021 dédiés à l'acquisition de véhicules administratifs**, **901** Lettres Commande Valant Marché (LCVM) ont été traitées et approuvées, en vue de l'acquisition de **3 172** véhicules pour un montant total de **57 972 537 859 F CFA**, dont :
 - **1 966** automobiles ;
 - **1 621** motos ;
 - **25** engins.

Ces acquisitions se répartissent par type de structure comme suit :

- ❖ **Institutions** : **39** LCVM établies pour l'acquisition de **67** véhicules dont **66** automobiles et **01** moto pour un montant total de **1 932 232 255 F CFA** ;
- ❖ **Autorités Administratives Indépendantes** : **05** LCVM établies pour l'acquisition de **13** automobiles d'un montant total de **304 700 001 F CFA** ;
- ❖ **Ministères** : **351** LCVM établies pour l'acquisition de **1 556** véhicules dont **933** automobiles, **620** motos et **03** engins pour un montant total de **29 462 062 379 F CFA**.
 - Sur les **933** automobiles, **232** ont été acquises sur les crédits centralisés de la Direction du Patrimoine de l'Etat (DPE) pour un montant de **9 356 999 915 F CFA**
 - L'acquisition des **701** automobiles restantes a été faite sur les crédits alloués aux ministères pour un montant total de **20 105 062 464 F CFA**
- ❖ **EPN** : **126** LCVM établies pour l'acquisition de **461** véhicules dont **211** automobiles, **247** motos et **03** engins, pour un montant total de **5 019 052 053 F CFA** ;
- ❖ **Collectivités** : **206** LCVM établies pour l'acquisition de **322** véhicules dont **223** automobiles, **77** motos et **18** engins, pour un montant total de **7 045 708 654 F CFA** ;
- ❖ **Sociétés d'Etat** : **71** LCVM établies pour l'acquisition de **409** véhicules dont **337** automobiles et **72** motos, d'un montant total de **6 976 531 568 F CFA** ;

- ❖ **Projets** : 68 LCVM établies pour l'acquisition de 639 véhicules dont 113 automobiles et 526 motos pour un montant total de 4 846 006 946 F CFA ;
- ❖ **Régies** : 40 LCVM établies pour l'acquisition de 145 véhicules dont 66 automobiles, 78 motos et 01 engin pour un montant total de 2 386 244 003 F CFA.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACQUISITIONS DE LA GESTION 2021

Structure	Nombre de LCVM	Nombre de véhicules	Autos	Motos	Engins	Montant	% Montant
Institutions	39	67	66	1	0	1 932 232 255	3,33
Autorités Administratives Indépendantes	5	13	13	0	0	304 700 001	0,53
Ministères	351	1556	933	620	3	29 462 062 379	50,82
EPN	126	461	211	247	3	5 019 052 053	8,66
Collectivités	206	322	227	77	18	7 045 708 654	12,15
Sociétés d'Etat	71	409	337	72	0	6 976 531 568	12,03
Projets	68	639	113	526	0	4 846 006 946	8,36
Régies	40	145	66	78	1	2 386 244 003	4,12
TOTAL	906	3612	1966	1621	25	57 972 537 859	100

Source : Système Intégré de Gestion des Véhicules Administratifs (SIGVA)

- **82 demandes de mise à la réforme concernant 253 véhicules ont été reçues et traitées par la DPE au cours de l'exercice 2021** : Les dossiers de 222 véhicules remplissant les conditions de réforme ont été validés et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour décision.
- **Déploiement de l'applicatif Système Intégré de Gestion des Véhicules Administratifs (SIGVA) auprès de 10 Institutions et 61 Etablissements Publics Nationaux (EPN).**

Elaboration d'un projet de décret portant réglementation de l'acquisition, de l'utilisation et de la réforme des véhicules administratifs : Ce projet de décret qui vise à actualiser le décret N°2000-483 du 12 juillet 2000 portant réglementation de l'acquisition, de l'utilisation et de la réforme des véhicules administratifs a été transmis par le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat à tous les ministres signataires pour observations, en vue de sa validation. Il introduit des innovations majeures portant essentiellement sur :

- le champ d'application du décret ;
- la nécessité d'adapter les textes à la création de nouvelles institutions ;
- l'actualisation de la liste des bénéficiaires de l'indemnité de frais d'utilisation de véhicules personnels ;
- l'utilisation des véhicules de fonction ;
- la détention obligatoire de vignette administrative ;
- la réforme des véhicules administratifs.

Au titre du suivi des abonnements et des consommations de l'Etat en eau, électricité et téléphone :

- **Ordonnancement des factures de consommation** d'électricité, d'eau et de téléphone faisant apparaître au 31 décembre 2021, un montant total de **105 924 802 191 F CFA**, décomposé comme suit :
 - Electricité : **81 690 769 345**;
 - Eau : **10 244 052 080**;
 - Téléphone : **13 989 980 766**.
- **Suivi du règlement des factures par le Trésor :**
 - Electricité : règlement de **39 619 042 337 F CFA** pour un montant de **81 690 769 345 F CFA** engagé ; soit un reste à régler de **42 071 707 008 F CFA** ;
 - Eau : règlement de **10 244 052 080 F CFA** pour un montant de **10 244 052 080 F CFA** engagé ; soit **100%** ;
 - Téléphone : règlement de **13 633 967 501 F CFA** pour un montant de **13 989 980 766 F CFA** engagé ; soit un reste à régler de **356 013 265 F CFA**.
- **Création de 1 144** abonnés en eau, électricité et téléphone dont :
 - Electricité : **464** ;
 - Eau : **431** ;
 - Téléphone : **249**.
- **Résiliation de 249** abonnements dont :
 - Electricité : **30**;
 - Eau : **15**;
 - Téléphone : **204**.

Au titre de la lutte contre la fraude et le gaspillage d'eau, d'électricité et de téléphone dans les services de l'Etat ainsi que les abus dans l'utilisation des véhicules administratifs :

- **En matière de contrôle des installations d'abonnement d'eau : 100** compteurs ont été contrôlés sur un nombre de **100** prévus dans des services de l'Etat, soit un taux de réalisation de **100%**. Au cours de ce contrôle, il a été constaté que les utilisateurs ont un comportement satisfaisant dans l'ensemble.
- **En matière de contrôle des installations d'abonnement d'électricité : 100** compteurs appartenant aux structures à grandes consommations ont été contrôlés sur **100** prévus dans le District Autonome d'Abidjan, soit un taux de réalisation de **100%**. Au cours de ce contrôle, il a été constaté que les utilisateurs ont un comportement satisfaisant dans l'ensemble.
- **Missions de contrôle des installations d'abonnement d'eau et d'électricité de l'Etat et des véhicules administratifs dans les régions de San-Pédro, du Gbôklé, de la Nawa et du Gôh :**

❖ **Résultats du contrôle des installations d'eau**

- Les **434** compteurs d'eau des quatre (04) régions figurant dans la base de données ont été retrouvés et contrôlés sur le terrain.
- En plus de ces **434** compteurs, **37** autres ont été retrouvés, soit un total de **471** compteurs. Le taux d'exécution s'établit donc à **108,5%**.
- Le tableau ci-dessous détaille les statistiques du contrôle en matière d'eau :

	ABONNEMENTS SODECI A CONTROLER (A)	ABONNEMENTS SODECI CONTROLES			TAUX DE REALISATION (B/A)
		LISTES	NON LISTES	TOTAL (B)	
REGION DE SAN-PEDRO	101	90	17	107	105,9 %
REGION DU GBOKLE	66	66	5	71	107,6 %
REGION DE LA NAWA	116	115	9	124	106,9 %
REGION DU GOH	151	151	18	169	111,9 %
TOTAL DES 4 REGIONS	434	422	49	471	108,5%

❖ **Résultats du contrôle des installations d'électricité**

- Tous les **748** compteurs d'électricité des quatre (04) régions figurant dans la base de données ont également été retrouvés.

- En outre, **03** autres compteurs d'électricité ont été contrôlés, soit

	ABONNEMENTS CIE A CONTROLER			ABONNEMENTS CIE CONTROLES				TAUX DE REALISATION (B/A)
	BT	HT	TOTAL (A)	BT	HT	NON LISTES	TOTAL (B)	
REGION DE SAN-PEDRO	159	28	187	158	28	-	186	99,5 %
REGION DU GBOKLE	86	4	90	86	4	4	94	104,4 %
REGION DE LA NAWA	236	14	250	234	14	-	248	99,2%
REGION DU GOH	199	22	221	199	22	2	223	100,9 %
TOTAL REGIONS	680	68	748	677	68	06	751	100,4%

un total de **751** compteurs. Le taux de réalisation est donc de **100,04%**.

- Le tableau ci-après indique les données relatives aux abonnements d'électricité pour les quatre (04) régions :

- ❖ **Actions correctives des installations d'eau engagées** : Dans les quatre (04) régions visitées, **33** installations renfermant des fuites d'eau importantes ont été découvertes. Ces fuites d'eau ont été réparées.

Au titre de la mise en œuvre de la comptabilité des matières :

- **Elaboration de textes encadrant la mise en œuvre de la comptabilité des matières :**
 - ❖ Elaboration du projet d'arrêté portant création, attributions, composition et fonctionnement de la commission de réception des matières au sein des unités opérationnelles, transmis au Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État ;
 - ❖ Elaboration du projet d'arrêté interministériel portant détermination du seuil de patrimonialisation des biens de l'État, transmis aux Ministres du Budget et du Portefeuille de l'État et de l'Économie et des Finances ;
- **Renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre de la comptabilité des matières** : Formation de 84 Gestionnaires du Patrimoine au cours de quatre (4) sessions de formation.
- **Développement en cours du Système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières (SIGESCOM).**
 - ❖ Élaboration de l'avant-projet de cahier des charges du SIGESCOM.
 - ❖ Séminaire de validation de l'avant-projet de cahier des charges du SIGESCOM organisé du 14 au 17 décembre 2021 portant sur :
 - les acteurs du système et leurs rôles ;

- la gestion du circuit d'entrée, des mouvements internes et de sorties des matières ;
- l'inventaire, la codification et l'évaluation des matières ;
- les fonctionnalités du système.

III- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES

III.1- DIFFICULTES RENCONTREES

Au titre du recensement et du suivi du patrimoine mobilier de l'Etat :

- **Insuffisance de moyens humains, matériels et financiers ; limitant ainsi le recensement des biens mobiliers de l'Etat.**
- **En 2021, les restrictions dues à la pandémie de la COVID-19 ont fortement impacté le recensement des biens acquis en 2019 et 2020 dans le District Autonome d'Abidjan, qui n'a pu débuter qu'au dernier trimestre de l'année.**

Au titre du suivi de l'acquisition et de la gestion des véhicules administratifs :

- **Réticence des utilisateurs de véhicules administratifs à s'acquitter de la vignette administrative.**

Au titre du suivi des abonnements et des consommations de l'Etat en eau, électricité et téléphone :

- **Méconnaissance des procédures d'abonnement par certains gestionnaires des abonnements ; notamment, les pièces constitutives des dossiers. Ce qui entraîne de nombreux différends dans le traitement des dossiers.**
- **Au niveau du traitement des factures : Malgré les rencontres bimestrielles instituées, la CIE ne corrige pas à temps les factures rejetées par le LBTP ; toute chose qui occasionne la constitution des arriérés de paiement.**

Au titre de la lutte contre la fraude et le gaspillage d'eau, d'électricité et de téléphone dans les services de l'Etat ainsi que les abus dans l'utilisation des véhicules administratifs :

- **Refus aux agents de contrôle d'accéder à certaines cités policières et casernes militaires.**

- **Difficultés des agents à localiser certains points de livraison**, compte tenu de la non fiabilité des fichiers des abonnés tenus par les concessionnaires.

Au titre de la mise en œuvre de la comptabilité des matières :

- **Insuffisance des moyens pour étendre le renforcement des capacités à l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre de la comptabilité des matières.**
- **Lenteur dans la prise d'arrêtés de nomination des Gestionnaires du Patrimoine par les Ordonnateurs.**

III.2- SOLUTIONS PROPOSEES

Au titre du recensement et du suivi du patrimoine mobilier de l'Etat :

- **Mise à la disposition de la DPE, de crédits destinés** à couvrir le recensement général du patrimoine de l'Etat, préalable à la mise en œuvre réussie de la comptabilité des matières.
- **Renforcer en 2022, les équipes de terrain** pour parvenir au recensement des biens acquis dans le District Autonome d'Abidjan pour les gestions 2019 et 2020.

Au titre du suivi de l'acquisition et de la gestion des véhicules administratifs :

- **Prendre des mesures coercitives à l'endroit des utilisateurs des véhicules administratifs** pour une meilleure collaboration pour la réussite de l'opération de délivrance de vignettes administratives.

Au titre du suivi des abonnements et des consommations de l'Etat en eau, électricité et téléphone :

- **Transmettre le guide de procédure des abonnements aux gestionnaires et si possible, élargir à eux les sessions de formation** sur les abonnements de l'Etat.
- **Adopter un guide de procédure de traitement des factures** imposant des délais à chaque acteur de la chaîne.

Au titre de la lutte contre la fraude et le gaspillage d'eau, d'électricité et de téléphone dans les services de l'Etat ainsi que les abus dans l'utilisation des véhicules administratifs :

- Poursuivre l'enrichissement des relations établies avec la hiérarchie militaire et policière en vue de faciliter l'accès des cités policières ainsi que des casernes.
- **Poursuivre la mise à jour du fichier par la CIE et la SODECI**, en collaboration avec le LBTP, conformément aux nouvelles dénominations des services de l'Administration publique dans le souci de faciliter la localisation de tous les points de livraison et renforcer le cadre d'échanges avec les concessionnaires CIE et SODECI pour solutionner les difficultés liées à la localisation des points de livraison de certains abonnements.

Au titre de la mise en œuvre de la comptabilité des matières :

- **Octroyer des crédits conséquents pour étendre la formation sur les procédures et outils de gestion des matières** aux Ordonnateurs, Responsables de Programme, Gestionnaires de crédits et à l'ensemble des Gestionnaires du Patrimoine.
- **Sensibiliser les Ordonnateurs à la prise de textes d'arrêté de nomination de leur Gestionnaire du Patrimoine.**

CONCLUSION

L'exécution des activités issues de ses missions a permis à la Direction du Patrimoine de l'Etat d'enregistrer des résultats probants au cours de l'année 2021.

Cependant, la DPE est confrontée à certaines difficultés décrites dans le présent rapport dont la résolution constitue un gage de renforcement de son efficacité.